



# St-Priest.info n°11

Novembre 2023

Cet automne plusieurs chantiers se terminent ou vont enfin arriver à leur achèvement : rénovation de deux pistes forestières, bâtiment du stade, viabilisation du lotissement. La procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme entre dans une phase importante avec l'enquête publique réglementaire, occasion privilégiée pour tous de se tenir informés sur ce sujet.

De plus, plusieurs moments de convivialité et de partage égaieront les jours sombres de cette saison. N'hésitez pas à en profiter.

Dominique Cazorla

---

## Informations pratiques

---

- **État civil**

Naissance :

Nola Emmanuelle Aurore NEUVILLE  
Judith Keomali Zoé SANOUVONG

Le 13 Septembre 2023  
Le 20 Août 2023

A Roanne  
A Thiers

Mariage :

M. Daniel BILLAUD  
Et Mme Nicole PRUGNAUD

Le 31 Juillet 2023

A Saint-Priest-la-Prugne

Décès :

M. Jean-Claude William DYDYSKY

Le 20 Octobre 2023

A Saint-Priest-la-Prugne

- **Recensement de la population 2024**

L'ensemble des logements et des habitants de la commune seront recensés du jeudi 18 janvier 2024 au samedi 17 février 2024.

---

## Services communaux

---

- **Bibliothèque municipale**

**Saint-Priest à l'heure italienne entre le 13 et 30 octobre !** Des petits drapeaux italiens, peints par les écoliers de notre commune, ainsi que **des drapeaux siciliens** ont flotté à la bibliothèque, à l'école, à l'épicerie et au restaurant de la Place.

A la cantine, grâce à l'aimable collaboration de Céline, les enfants ont pu partager un



repas italien. Sabrina, elle aussi, n'a pas hésité à concocter un déjeuner totalement italien.

Depuis le samedi de la foire, la bibliothèque abrite une **exposition sur la Sicile** : son histoire, son patrimoine, sa gastronomie, ses traditions, la mafia, l'Etna, la mer et les plages... Pour ceux qui le souhaitent, elle restera encore visible, aux heures d'ouverture de la bibliothèque, jusqu'à fin janvier 2024.



Le vendredi 20 octobre en soirée, une trentaine de personnes se sont retrouvées à la bibliothèque pour entendre parler de la vie actuelle en Sicile. Puis ce fut la dégustation de produits et mets italiens. Une belle soirée d'échanges et de convivialité.

- **Vie de notre école**

Depuis le 4 septembre, 34 élèves ont repris le chemin de l'école dans notre RPI.

L'école de St-Priest accueille 17 enfants de la maternelle au CP. L'équipe pédagogique n'a pas changé pour le plus grand bonheur des petits et des grands : Camille Fournial, l'enseignante, Nicole Billaud pour l'accompagnement des petits et Céline Butin pour la garderie et la cantine.

L'école de La Tuilière accueille 17 enfants du CE1 au CM2, avec leur enseignante Laly Poncet.

Le thème majeur de l'année sera les Jeux Olympiques, avec de nombreuses découvertes associées (les drapeaux, les pays, les sports...). D'autres activités pédagogiques sont également prévues : Livre Elu (sélection d'un livre parmi 3 proposés par l'équipe pédagogique), Usep, cinéma, et piscine pour les plus grands.



- **Gestion des déchets biodégradables**

Les déchets biodégradables (ou biodéchets) peuvent constituer 1/3 des ordures ménagères. Composés de 80 à 90% d'eau, ils sont assez lourds et augmentent le poids des déchets transportés au centre d'enfouissement où ils n'ont pas vocation à être emmenés. D'ailleurs, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, ils devront être séparés des ordures de la « poubelle ordinaire ».



A la campagne, des solutions simples existent pour les valoriser et en tirer un parti intéressant : quand c'est possible, quelques poules en profiteront avec avidité. Si on possède un peu de terrain, le compostage individuel permet de récupérer un bon amendement à incorporer au pied des cultures (potagers, massifs floraux ou haies).

En l'absence de terrain suffisant (appartements, maisons de bourg), la communauté de communes a mis en place dans les agglomérations des points de compostage collectif. A Saint-Priest, trois lieux sont à la disposition des personnes qui en ont besoin : dans le jardin de la cure, à l'entrée du parking entre la cantine et le cimetière, dans l'espace vert au carrefour de la route de

la Croix-Trévingt. Des panneaux explicatifs permettent de les repérer et donnent les informations pour réaliser le compostage.

Les personnes qui souhaitent utiliser un point de compostage collectif sont invitées à s'inscrire à la mairie et à y retirer gratuitement un petit seau (très pratique) qui permet de recueillir et transporter les biodéchets.

Dans le cadre de la SEMAINE EUROPEENNE DE LA REDUCTION DES DECHETS du 18 au 25 novembre 2023, inauguration des composteurs collectifs le samedi 25 novembre à partir de 11h ; rendez-vous dans le petit parc à côté du point d'apport volontaire à Chausseterre ; ouvert à tous.

---

### *Bien vivre à Saint-Priest*

---

- **Rappel de la réglementation du brûlage des végétaux**

Extrait de la lettre du 12 juin 2018 de Monsieur le préfet aux maires du département de la Loire :  
« Le brûlage des végétaux à l'air libre est une pratique polluante réglementée de façon différenciée selon les

différents types d'usagers. En effet, au-delà des troubles de voisinage et des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts est fortement émetteur de polluants, dont des particules, mais aussi des composés cancérigènes: « brûler 50 kg de végétaux émet autant de particules fines que près de 6000 km parcourus par une voiture diesel récente » (source Air Rhône-Alpes).

### Le brûlage des végétaux est strictement interdit pour tous les particuliers.

Cette interdiction est posée par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) qui fixe le principe général d'interdiction du brûlage à l'air libre ou en incinérateur de jardin des ordures ménagères et déchets verts. Aucune dérogation municipale n'est possible à cette règle qui s'applique aussi aux entreprises d'espaces verts ou paysagistes intervenants pour les particuliers. Le non-respect du RSD par brûlage à l'air libre est une contravention de 3ème classe réprimée par l'article 7 du décret 2003-462 du 21 mai 2003 (amende de 450 euros). Les services en charge de la collecte des déchets ménagers ne sont pas habilités à collecter les déchets des jardins des particuliers ni ceux des parcs.

### Le broyage sur place ou la dépose sur des sites dédiés comme les déchetteries sont les seules solutions autorisées pour s'en débarrasser.

S'agissant des professionnels, agriculteurs ou forestiers, ils relèvent d'une réglementation issue du code forestier, concernant la prévention des feux de forêts, et deux arrêtés préfectoraux encadrent strictement leurs interventions.

**SEMAMINE EUROPEENNE DE LA REDUCTION DES DECHETS**  
du 18 au 25 novembre 2023

**SAMEDI 18**  
ELEMEN TERRE MON CHER RATSON I  
16h00  
Spectacle tout public  
Gratuit  
par le G.A. AP'HOC  
41 avenue salle des Fêtes  
de Saint-Just-en-Chevalier

**LUNDI 20**  
Campagne de Broyage I  
9h à 12h \*  
Apportez vos déchets  
verts à la déchetterie et  
repartez avec votre broyat

**MARDI 21**  
Campagne de Broyage I  
de 9h à 12h \*  
Apportez vos déchets verts à  
la déchetterie et repartez  
avec votre broyat

**MERCREDI 22**  
Fabrication d'un objet en carton  
Par ART'Sème  
14h à 17h \*  
Atelier salle des Fêtes de  
Saint-Just-en-Chevalier

**JEUDI 23**  
Visite de déchetterie  
à 10h00 \*  
Qui deviennent mes déchets?

**VENDREDI 24**  
Visite de déchetterie  
à 10h00 \*  
Que deviennent mes  
déchets?

**SAMEDI 25**  
Inauguration des composteurs  
collectifs  
à partir de 11h  
Rdv dans le petit rond à côté des PAV à  
CHALAN-CHATEL  
Ouvert à tous

\* sur inscription :  
dechets@ccpu.fr  
04 77 65 12 24

**TOUTE LA SEMAINE**  
Expérience interactive - Visite d'un centre de tri  
M. Les de Chalanchère, Diction et CCPU - accès libre aux horaires d'ouverture

Dans le cadre de la SEMAINE EUROPEENNE DE LA REDUCTION DES DECHETS du 18 au 25 novembre 2023, lundi 20 et mardi 21 novembre, **Campagne de Broyage** de de 9h à 12h. Apportez vos déchets verts à la déchetterie et repartez avec votre broyat. Sur inscription : [dechets@ccpu.fr](mailto:dechets@ccpu.fr) ou 04 77 65 12 24.

D'autres animations ont lieu au cours de cette semaine.

Programme détaillé et formulaire d'inscription:

<https://www.ccpu.fr/semaine-europeenne-de-reduction-des-dechets-2023-fr.html>

- CCAS

**Noël arrive !** Nos aînés de 73 ans et plus se verront remettre le colis de la commune, porté par les membres du CCAS et les élus, les 15, 16 et 17 décembre 2023. En attendant, prenez bien soin de vous.



- Coiffeuse itinérante

A compter du lundi 13 novembre, vous aurez l'occasion d'apercevoir le camion de coiffure itinérant de Mme BASMAISON « Les ciseaux de Karine » devant la bibliothèque. Vous aurez la possibilité de prendre rendez-vous par téléphone au 06 64 97 25 77 afin de profiter de ses services au sein de la commune. Vous pourrez ainsi profiter de ses services les lundis des semaines paires.

- Prolifération des chats

Devant la prolifération des chats au sein de la commune, il est demandé aux habitants de s'en occuper correctement. Il est fortement déconseillé de donner à manger aux animaux errants. Il est également vivement conseillé de faire stériliser les chats si on ne peut pas s'occuper des portées.

- **Enquête publique sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Par arrêté n°20231004 du 17 Octobre 2023, le Maire de Saint-Priest-la-Prugne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du PLU portant la reprise du plan de zonage, du règlement et des Orientations d'Aménagement et de Programmation afin d'actualiser la liste des changements de destination, de répondre aux besoins des entreprises locales et de faciliter la reprise de friche, et de corriger quelques points du règlement.

La personne responsable de la modification du PLU est la commune, représentée par son Maire, Monsieur Dominique CAZORLA, 10 rue de Vichy- 42830 SAINT PRIEST LA PRUGNE.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera la modification n°1 du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

**L'enquête publique se déroulera pendant 25 jours à la mairie de Saint-Priest-la-Prugne, siège de l'enquête publique, à compter du 13 Novembre 2023 à 13h30 et jusqu'au 7 Décembre 2023 à 19h00 inclus** aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie ainsi que le samedi 18 novembre de 9h00 à 12h00 et le jeudi 7 décembre de 16h00 à 19h00

Le commissaire enquêteur recevra le public **le samedi 18 novembre de 9h00 à 12h00 et le jeudi 7 décembre de 16h00 à 19h00.**

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site <https://mairie-saintpriestlaprugne.fr/>, en mairie de Saint-Priest-la-Prugne ou sur un poste informatique à la mairie de Saint-Priest-la-Prugne, aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que le 18 novembre et le 7 décembre aux heures précisées ci-dessus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- Sur le registre papier d'enquête
- Les adresser, avec la mention : Objet : modification n°1 du PLU, par courrier postal à : Mairie de Saint-Priest-La-Prugne, à l'attention de M. le commissaire enquêteur, 10 rue de Vichy- 42830 SAINT PRIEST LA PRUGNE.
- Ou par courrier électronique à [mairie.st.priest.la.prugne@wanadoo.fr](mailto:mairie.st.priest.la.prugne@wanadoo.fr)

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- La note de présentation non technique
- Le projet de modification n°1 du PLU,
- Les pièces administratives liées à la procédure de modification n°1 du PLU
- Les avis des personnes publiques associées et consultées, de la CDNPS et de la CDPENAF
- Le bilan de la concertation,
- L'avis de la MRAE, après examen au cas par cas, concluant sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
- La mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont elle s'insère dans la procédure administrative.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et sur le site internet de la commune pendant un an à compter de l'approbation du conseil municipal.

- **Travaux à l'école**

Durant la période estivale, des travaux de réfection d'une salle de classe et des couloirs de l'école ont eu lieu. Les enfants ont donc pu, lors de la rentrée scolaire 2023, découvrir le nouveau revêtement de sol installé dans les couloirs ainsi que la salle de classe refaite dans son ensemble (sol, peinture). Les travaux ont été réalisés par les agents communaux et par l'entreprise VIETTI.

- **Stade municipal**



Depuis plusieurs mois que le projet est commencé, la réalisation du nouveau bâtiment au stade vient de se terminer. Les derniers travaux comme le déplacement du compteur EDF, la finition du bardage et la pose de la fosse septique ont été réalisés entre septembre et octobre. Vous pouvez déjà profiter de cet emplacement et de son complexe sportif.

Par la suite, environ pour le printemps 2024, viendra le réaménagement de l'espace extérieur : plantation de végétaux, création de places de parking et de l'espace pétanque...

- **Voirie 2023 réalisée**

Traitement en bicouche de la 2<sup>ème</sup> tranche du chemin de Bout, du chemin des Peux, du chemin de Rathier en direction de Vernassière, avec prise en compte des ruissellements d'eau.

- **Voirie 2024 prévue**

Poursuite des travaux sur le chemin de Vernassière jusqu'à la D51 ; signalement et marquage au sol de tous les carrefours en agglomération déjà réglementés par des panneaux de STOP.

Pour information, le service de l'équipement départemental va installer des panneaux (stop ou cédez-le-passage) pour les chemins communaux qui débouchent sur les routes départementales.

- **Piste forestière**

Suite à l'appel à partenariat lancé l'an passé par le département de la Loire (subventionnement à 50%), la piste forestière reliant le Col de la Charme à la limite avec Lavoine en passant par le Plan de La Fayette et la piste dite « de la Pierre qui Danse » ont été rénovées sur une longueur de 3,400 km.

---

### *Vie associative – Animation*

---

- **Soirée du 8 décembre**

Cette année, le conseil municipal a décidé d'organiser une soirée amicale à l'occasion des illuminations de Noël dans le bourg. **Pour cela, nous avons le plaisir de vous convier le vendredi 8 décembre à partir de 18h30 autour du sapin qui sera installé sur la place de l'école.**

Il nous sera agréable de partager ensemble un moment convivial autour d'un verre de vin chaud, d'un chocolat ou d'un café.

En outre, les habitants sont encouragés à créer des décorations de Noël pour embellir leur façade de maison ou des espaces publics de la commune. Soyons créatifs ! La magie de Noël existe dans les yeux des enfants et dans l'esprit des grands, partageons ce moment ensemble. Un atelier de réalisation est proposé le 15 novembre à la cantine, à partir de 14h30. Il est ouvert à tous, grands et petits accompagnés d'un adulte.



- **Comité de la foire**

**Le soleil aidant, la 35<sup>ème</sup> édition de notre foire a connu un réel succès.**

Après un travail de plusieurs mois, l'équipe du Comité de la Foire a su redynamiser nos exposants pour qu'ils viennent en nombre (120) proposer leurs étals à des visiteurs très nombreux. Environ mille repas ont été servis au restaurant du village et à la salle des fêtes.

Le marché des producteurs proposant des marchandises de qualité a ravi tous ses chalands. Un grand merci à l'association Pays Ensemble de la Tuilière qui a accepté de participer à notre foire.

Félicitations à toutes les personnes qui ont présenté une très belle exposition de champignons sans oublier nos amis de la bibliothèque avec l'expo "Regards sur le monde avec Escale en Sicile".

A celles et ceux qui ont participé à la réussite de cette très belle journée : MERCI.

En particulier : notre municipalité, nos agents communaux, M. DUPERRON et ses jeunes collègues pour la présentation de leurs engins forestiers, Jean-Bernard pour le compteur EDF, nos épiciers Mme et M. SOURICE, le Café de la Place chez Sabrina, nos musiciens, la société de pêche, le Comité des Fêtes qui nous a beaucoup aidés par le prêt et l'installation de leur matériel.

Merci à tous les bénévoles du Comité de la Foire qui œuvrent pour que perdure la foire de Saint-Priest-la-Prugne.

- **Club des aînés**

Voici les principales activités de cette année :

- Galettes des rois le 10 janvier
- Mardi-Gras et crêpes avec les écoles de Saint-Priest et La Tuilière le 26 février
- Loto le 12 mars 2023
- Repas au restaurant « Au Pré de mon Arbre » le 11 avril
- Interclub le 13 juin
- Barbecue le 11 juillet
- Pique-nique le 8 août
- Choucroute le 19 novembre
- Assemblée générale le 9 décembre à 9h30 suivi d'un repas chez Sabrina.

- **Comité des fêtes**

Cette année, la fête a eu lieu le week-end du 22-23 juillet. Nous avons mis en œuvre l'habituel concours de pétanque ainsi que notre feu d'artifice suivi du bal. Le dimanche a été animé par divers jeux "Les Olympiades" et organisé avec l'aide de beaucoup de bénévoles que nous remercions vivement. Nous avons servi environ 300 repas le dimanche midi avec le jambon à la broche et son gratin.

- **APE – Concours de belote**

L'association de Parents d'Élèves de St Priest-la-Prugne - La Tuilière organise un concours de belote **le samedi 25 novembre à la salle des fêtes de La Tuilière à partir de 19h30**. Restauration rapide et buvette sur place. On vous attend nombreux pour cette nouvelle édition qui permet de soutenir les projets pédagogiques pour les enfants de notre RPI.



- **Saint-Priest et Marie Noël**

C'est le dimanche 1<sup>er</sup> octobre qu'a été marqué le 140<sup>ème</sup> anniversaire de la naissance de, Marie Noël, la poétesse, autrice et musicienne qui a passé, au début du XX<sup>ème</sup> siècle, plusieurs étés dans une auberge de notre commune. En 1987, pour le 20<sup>ème</sup> anniversaire de sa mort, une plaque a été apposée sur la façade.

Dans son ouvrage « *Le Cru d'Auxerre* », Marie Noël a consacré tout un chapitre à ses souvenirs de vacances, intitulé « *Images de Saint-Priest-la-Prugne* ». Celui-ci décrit avec tendresse, humour et poésie la vie de notre bourg dans les années 1900-1910.

Ce 1<sup>er</sup> octobre, à la cantine scolaire, une trentaine de personnes a pu assister à la conférence de Jean-Guy Bègue, mari de la petite-nièce de Marie Noël. Ce fut l'occasion de mieux connaître cette grande dame de la littérature pleine de sensibilité qui a été honorée par de nombreux prix littéraires et décorée de la légion d'honneur par le Général de Gaulle en 1960.

A cette occasion, un petit livret a été réalisé avec des extraits d'« *Images de Saint-Priest-la-Prugne* », illustré de photos et de cartes postales. Vous pouvez vous le procurer à la bibliothèque ou à l'épicerie au prix de 3€.

Nb : Vous trouverez à la bibliothèque le premier recueil de poèmes de Marie Noël « *Les Chansons et les Heures* » ainsi que *Le Cru d'Auxerre*.

**Communauté de Communes du Pays d'Urfé :**

Tél : 04.77.65.12.24 – Site Web : <https://www.ccpu.fr> – Adresse électronique : [contact@ccpu.fr](mailto:contact@ccpu.fr)

**Secrétariat de mairie :** ouvert au public le lundi de 13h30 à 17h, le mardi de 13h à 17h, le jeudi de 8h à 12h et le vendredi de 8h à 12h30. Tél : 04.77.62.92.13 – Adresse électronique : [mairie.st.priest.la.prugne@wanadoo.fr](mailto:mairie.st.priest.la.prugne@wanadoo.fr)

Pour contacter la mairie en dehors des horaires de présence, pour un motif qui ne peut être différé, merci d'utiliser uniquement le **06 62 08 03 86** et non les numéros privés du maire ou des conseillers.

Site officiel de la commune : [www.mairie-saintpriestlaprugne.fr](http://www.mairie-saintpriestlaprugne.fr)